

12J05

Étamamiou

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut du site d'extraction:
 O Ouvert sous conditions, O Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

Substance extraite:
 G: Gravier, C: Dolomite, U: Autre
 S: Sable, P: Ferromagnésium, F: Ferromanganèse, X: Calcite
 C: Calcaire, J: Terre jaune, R: Résidu miniers inertes
 M: Pierre dimensionnelle, S: Sable, N: Terre noire, T: Tourbe
 E: Minéral de silice, N: Terre noire, T: Tourbe

Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure désigne la substance extraite et celle dans la partie supérieure le statut du site d'extraction.

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périère urbaine
- Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire faisant l'objet d'une étude pour le pétrole et le gaz naturel (sont permises)
- Territoire ou le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Bétiame, Essipk, Mashéouash, Nutsakuan

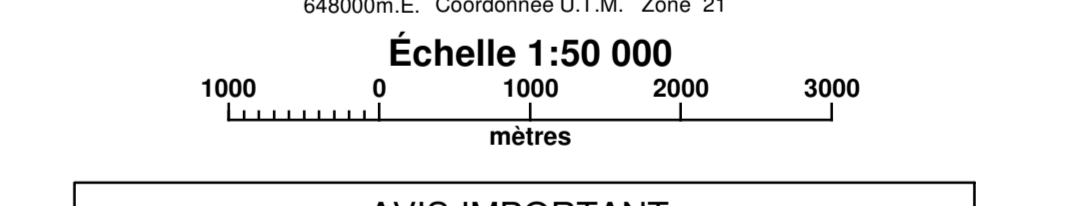
Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 est de 24°00' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 7,07"

Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 21

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 21



AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

